

Département
du Doubs
Arrondissement
de Besançon
Canton d'Ornans

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de **DURNES - 25580**

Séance du mardi 6 juin 2006

Nombre de conseillers
en exercice : 10
présents : 6
votants : 6

L'an deux mil six
et le six juin

Date de la convocation :

30/05/2006
Date affichage :
12/06/2006

à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Durnes
s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale,
sous la présidence de M. Pierre GUILLAME, Maire.
Tous les membres en exercice étaient présents, sauf
Mme Corinne COLIN excusée, Messieurs HUSY Gilbert, LOMBARDOT
Bruno, HUGUENOTTE Jean-Marie
Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des
C.T., à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil
Monsieur CUENOT Gabriel ayant obtenu la majorité des suffrages, a
été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.
M. le Président a déclaré la séance ouverte

Objet de la délibération : **Mise en place d'une participation
financière pour raccordement aux réseaux.**

• Le Conseil, après en avoir délibéré et suivant l'article L 1331.7 du Code de la Santé Publique (ancien L35.4) et l'article L332-6-1-2^oa du Code de l'Urbanisme, décide d'instaurer une participation financière de 1 000 € pour raccordement aux réseaux d'assainissement pour toutes les constructions à venir dont le permis de construire aura été déposé après la date de réception de travaux de la station d'épuration. Les pétitionnaires devront s'acquitter d'autre part, des travaux liés au raccordement sur le domaine public par une entreprise agréée suivant les directives fournies par la commune. La commune se réservant un droit de regard sur la conformité de ces travaux.

• Ces dispositions ne s'appliquent toutefois pas aux propriétaires ayant déjà fait installer à leurs frais un boîte de raccordement sur des terrains potentiellement constructibles.

Fait et délibéré à Durnes, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Pierre GUILLAME



PREFECTURE DU DOUBS
DCLE 1 REÇU LE
15 JUIN 2006

